



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 73750

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des internes de médecine générale. En effet, la réforme de l'assurance maladie, loin de reconnaître les spécificités de la médecine générale, attribue leurs fonctions à un médecin traitant, indifféremment spécialiste ou généraliste, hospitalier ou ambulatoire. Par ailleurs, il s'agit de la seule spécialité médicale ne bénéficiant pas d'une filière universitaire. Au-delà du malaise des résidents et internes de médecine générale, cette absence de reconnaissance risque de dissuader les éventuels candidats aux soins de premiers secours. La problématique actuelle de la démographie médicale risque de devenir encore plus difficile ; la reconnaissance des fonctions spécifiques du médecin généraliste en tant que médecin traitant est le préalable indispensable à l'amélioration de la démographie médicale, d'autant que cette réalité ne prive pas le patient d'un accès direct à certains spécialistes dans le cadre de certains protocoles de soins ; il est désormais indispensable que cette précision soit inscrite dans la loi. Il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73750

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2005, page 8665